

PUBLIC

ANNEX 4

DECLARATION
COUR PENALE INTERNATIONALE

Personnes auditionnées :

- PEKE LYANDA ERNEST
- ADIRODHU MAZINGA
- AVUTA MBOUDHU AMONO
- KAZANA AROY DELPHIN
- BAHATI KYENGA DIEUDONNE
- ANGAIKA DIDI OSEE
- AKOBI ADZIBALE CHRYSANTHE
- NGABU MANDRO EMMANUEL
- LOBO NYINGA AUGUSTIN
- KATHO-TSORO EMMANUEL
- MUGASA MONGU JEROME
- ANDROSI NEEMA
- PEKE ZABA JUSTIN
- DAVID NDRUNDRULE MBAFELE
- LOMBUNI LOTE DIEUDONNE
- NGABU WELE JEAN
- ORATE AKOBI JEAN-BAPTISTE
- BAHATI BYALETSU SALOMON
- KITABU DHEKWA JEAN GASTON

Langues utilisées au cours de l’audition : Français, Swahili

Date de l’audition : 1^{er} septembre 2015

Lieu de l’audition : Bunia

* * *
*

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous soussignés, notables des communautés Lendu et Ngiti de Bunia,

Déclarons sur l'honneur :

Nous ne pensons pas que le retour de GERMAIN KATANGA en RDC, en Ituri ou ailleurs, puisse apporter de problèmes.

Ces derniers temps, toutes les communautés de l'Ituri sont unies. Les 21 communautés de l'Ituri se sont réconciliées. Nous sommes unis au travers de l'organisation qu'on appelle UNADI, Union des Associations culturelles pour le Développement de l'Ituri.

Le retour de GERMAIN KATANGA n'aura aucun impact négatif parce que même s'il a été condamné par la CPI, c'est la communauté elle-même, et non la CPI, qui a trouvé la solution à ses problèmes.

La CPI, comme Cour, a déjà fait son travail ; GERMAIN a été condamné et a purgé sa peine. Alors pour nous, pour la population iturienne, la finalité de la justice est atteinte. GERMAIN peut rentrer.

Les communautés Lendu et Hema cherchent à faire la paix. YVES KHAWA, Hema, avait été condamné à payer 85 000 USD de dédommagement à la communauté Lendu, par le Tribunal congolais. La communauté Lendu a refusé ce dédommagement au nom de la réconciliation.

Le retour d'YVES KHAWA en Ituri, à Bunia, a été applaudi par toutes les communautés. Tout le monde s'est mobilisé pour l'accueillir.

Que ce soit GERMAIN KATANGA, THOMAS LUBANGA, MATHIEU NGUDJOLO, la population accueillera leur retour avec joie, car elle attend le retour de ses fils. Cela ne va pas déstabiliser la région ou menacer la paix.

Donc si GERMAIN rentre en Ituri, tout le monde lui fera un bon accueil, et pas seulement les Ngiti ou les Lendu. C'est un fils de l'Ituri et il est bienvenu chez lui.

En Ituri, on pourrait croire qu'il y a encore la guerre mais en réalité c'est le grand renforcement des communautés. Les ituriens sont plus unis qu'avant. Il n'y a aucune crainte qu'une personne devienne un chef de guerre. Il y a une mauvaise lecture de la situation au niveau national et international.

Le renforcement de l'union des ituriens se manifeste aussi à travers la création d'une Province de l'Ituri. GERMAIN ne pourra aucunement perturber ce mouvement d'union et de réconciliation.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Si tous les fils de l'Ituri présents à La Haye revenaient en Ituri, cela favoriserait davantage la réconciliation entre Lendu et Hema. Le gouvernement pourrait participer à ce mouvement.

Nous avons été manipulés au temps de la guerre. Les gens sont morts des deux côtés.

Quand un iturien rentre en Ituri, il va s'apercevoir qu'il y a eu un grand changement. Avant on opposait Hema/Rwandais et Lendu/Congolais. Maintenant ils vont se rendre compte que Hema et Lendu sont ensemble, vivent bien ensemble.

Nous ne sommes plus dans ce désordre. Nous avons besoin de GERMAIN KATANGA en Ituri. Il doit rentrer chez lui, au Congo, à Aru, à Kinshasa ou où il le souhaite dans son pays.

Bien sûr qu'il aurait mieux valu qu'il n'y ait pas de guerre. Mais cela est derrière nous. Nous voudrions que GERMAIN revienne, même à Aveba. Nous allons l'accueillir même à bras ouverts.

GERMAIN est utile à notre communauté. C'est le premier général des FARDC de notre communauté. Nous avons besoin qu'il revienne servir le pays, sous le drapeau, au service de notre communauté ; nous voudrions qu'il exerce de hautes fonctions pour sa communauté. Son importance pour nous est capitale.

De plus il doit revenir pour s'occuper de sa famille.

Ainsi il doit revenir comme fils du pays et de la communauté.

Nous comprenons que GERMAIN souhaite revenir s'implanter à Aru. Mais s'il réintègre l'armée, il sera à la disposition de l'armée et donc il devra exercer ses fonctions sur l'ensemble du territoire.

Nous pensons que le lien entre GERMAIN et la FRPI a été coupé en 2004 quand il a été nommé général de l'armée. Il est devenu un général de l'armée du gouvernement. Donc si GERMAIN revient comme général de la FARDC, il pourra même combattre la FRPI. Donc il n'y a aucun risque que GERMAIN revienne dans la FRPI.

Depuis que GERMAIN est à La Haye, ses communications avec le Congo sont contrôlées. Donc il ne peut s'entretenir ni avoir d'influence sur le FRPI en Ituri. Il ne peut prendre contact avec ces gens-là. Depuis qu'il est à La Haye, les chefs du FRPI ne cessent de changer ; après COBRA MATATA, c'est MBADU. Même ceux qui gèrent le FRPI aujourd'hui ne parlent jamais de GERMAIN.

GERMAIN parle avec ses amis et frères du Congo, mais pas avec les miliciens. Il ne parle pas la langue locale, le Ndruna.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous sommes donc convaincus que GERMAIN n'a aucun lien avec le résidu de milice FRPI présent dans la brousse aujourd'hui.

Dernier élément : la milice FRPI aujourd'hui n'est pas une milice Ngiti ou Lendu, elle comprend des éléments Hema, Nande, *etc.* C'est une milice composite.

Aujourd'hui les Lendu et les Hema se côtoient. Les uns peuvent passer la nuit chez les autres et inversement et on leur fournit un lit et à manger. Ceux de chez nous passent la nuit à Boga pour assister au marché ; ceux de Boga passent parfois la nuit dans les Walendu Bindî.

Les communautés se fréquentent à travers les écoles, les marchés, les mariages, *etc.* Si des enfants échouent à leur examen à Gety, ils vont le présenter à Boga, village majoritairement Hema.

Aujourd'hui les Hema, notamment de Boga, emploient des Ngiti pour travailler dans les champs. Pour se ravitailler en vaches, les Ngiti vont chez les Hema.

Il y a une cohabitation des communautés même sur le plan politique. Par exemple, Jean BAMANISA est de la Communauté Hema ; les Ngiti, les Hema et les autres communautés de l'Ituri l'ont soutenu pour qu'il soit élu gouverneur de l'Ituri et il a été élu. Il est encore gouverneur.

Les deux communautés Lendu et Hema se sont sérieusement battues mais aujourd'hui elles se respectent. Par exemple, si dans une association il n'y a pas de Lendu, il faut qu'on aille le chercher pour qu'il participe. Si une personne fait du désordre, il faut l'arrêter rapidement.

En résumé, les Lendu et les Hema en général se sont ressaisis. Ils sont arrivés à un certain niveau de comprendre que nous sommes en train de nous entretuer inutilement. Ni les Hema ni les Lendu n'ont profité de la guerre. Nous avons tous été perdants. C'est pour cela qu'aujourd'hui les intellectuels Lendu et Hema s'efforcent de prendre en main la destinée de la population.

Même s'il peut y avoir des extrémistes dans la population, les intellectuels prennent en main la situation pour essayer de les calmer. A travers les radios, nous sommes informés des éventuelles tensions et nous nous efforçons de les calmer.

Les communautés s'efforcent de vivre en symbiose ensemble.

Les groupes armés ont commencé la réconciliation, qui s'est étendue aux communautés. DIDI ANGAIKA a été élu président de l'UNADI par toutes les communautés, dont les Hema. DIDI ANGAIKA est un symbole de cette réconciliation. Nous avons aujourd'hui cette union de sorte que nous travaillons avec les Hema et nous nous consultons respectivement. L'un d'entre nous a supervisé les travaux sur la route à Boga, ayant sous ses ordres des Lendu et des Hema.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Les Lendu et les Hema parlent aujourd'hui le même langage, expriment des mêmes points de vue.

S'il y a un conflit quelque part, des notables Lendu et Hema vont s'y rendre ensemble pour résoudre les problèmes.

De plus les mariages mixtes scellent l'union des communautés. Avant les filles Hema ne préféraient pas se marier aux Lendu mais aujourd'hui c'est le cas.

Nous surmontons nos éventuelles différences.

* * *
*

Nous soussignés, confirmons que le contenu de cette déclaration est ce que nous considérons être la vérité. Nous avons fait cette déclaration volontairement, sans avoir fait l'objet de menaces ou de pression. Nous comprenons qu'elle est prise par des personnes qui représentent GERMAIN KATANGA, qui a été condamné par la Cour Pénale Internationale. Nous comprenons également qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour Pénale Internationale, et en particulier dans le cadre des débats relatifs à la libération anticipée de GERMAIN KATANGA.

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : PEKE LYANDA ERNEST
Date et lieu de naissance : le 04/04/1961 à NYANKUNDE
Ethnie : LENDU-BINDI (NGITY)
Occupation : NOTABLI / BINDI
Adresse : BUNIA, KINDIA



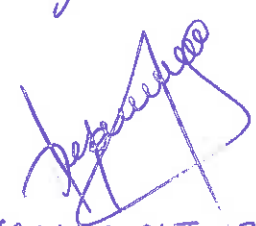
Nom : AFDIRODHU HAZINGA
Date et lieu de naissance : Gety le 26/08/1950
Ethnie : Lendu Ngiti
Occupation : Traducteur de la Bible en Ndrung
Adresse : Q. Kindia, Bunia



Nom : Arvita Mboudhu Ameno
Date et lieu de naissance : Tsurukaka le 15/07/1940
Ethnie : Mulendu - Bindi / Gety
Occupation : SIL et Evangeliste
Adresse : Quartier : Kindia Avenue Kampole No 36



Nom : KAZANA AROY Delphin
Date et lieu de naissance : 03/05/1985, GETY
Ethnie : LENDU-BINDI
Occupation : DEFENSEUR JUDICIAIRE
Adresse : Quartier Kindia, Avenue NYAMARAGI I, BUNIA



Nom : BAHATI KYENGA MEUDONNE
Date et lieu de naissance : MUNOBI, LE 24 JUVIN 1974
Ethnie : NGITI
Occupation : NOTABLE ET AGENT DE LA D.G.R.P.O
Adresse : BUNIA



DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : **ANGAIKA DIA DSEE**
Date et lieu de naissance : **28/12/1966 à ISURA/GETY**
Ethnie : **NGETI**
Occupation : **PRESIDENT UNAAI**
Adresse : **Q. KINDIA, AV. BAYAYA, VILLE DE BUNIA**

Nom : **AKOBI ADZIBALE CHRYSANTHE**
Date et lieu de naissance : **GETY, le 08 Novembre 1967**
Ethnie : **NGITI**
Occupation : **NOTABLE NGITI**
Adresse : **Q. KINDIA, AV. SAGARA, VILLE DE BUNIA**

Nom : **NGABU MANDRO Emmanuel**
Date et lieu de naissance : **15.11.1955**
Ethnie : **LENDU**
Occupation : **DIGNITAIRE NOTABLE**
Adresse : **Q. KINDIA, AV. MUTA**

Nom : **LOBO NYINGA AUGUSTIN**
Date et lieu de naissance : **29.04.1955**
Ethnie : **LENDU**
Occupation : **FONCTIONNAIRE**
Adresse : **Q. BAKORO AV. GETY**

Nom : **KATHO-TSARO Emmanuel**
Date et lieu de naissance : **le 22/2/1955**
Ethnie : **Lendu**
Occupation : **NOTABLE**
Adresse : **BIANKOKO**

DECLARATION

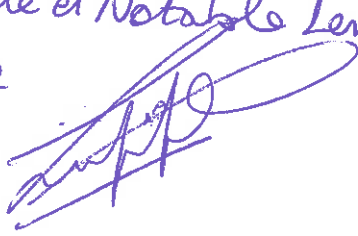
COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : MUGASA MONGU JEROME
Date et lieu de naissance : BUKIRINGI le 30/Decembre/1973
Ethnie : NGITI
Occupation : NOTABLE
Adresse : BUNIA, Q. KINDIA 

Nom : ANDROS NEEMA
Date et lieu de naissance : BUNIA le 23/Mars/1966
Ethnie :
Occupation : ANIMATRICE DIOCESE
Adresse : BUNIA Q YAMBI YAYA 

Nom : PEKE ZABA Justin
Date et lieu de naissance : BOGORO, le 02/10/1969
Ethnie : NGITI
Occupation : NOTABLE
Adresse : Q. KINDIA AV. NGUGU N° 43 

Nom : DAVID NDAWUNDROWE MBAFELE
Date et lieu de naissance : le 14/10/1983 à NYANKUNDE
Ethnie : NGITI
Occupation : Défenseur judiciaire
Adresse : Q. LUMUMBA, AV. DJALASIGA N°51 

Nom : LOMBUNI LOTE Diendonne'
Date et lieu de naissance : Longo, le 22/01/1970
Ethnie : Lendu/Tatsi
Occupation : Enseignant à l'université et Notable Lendu
Adresse : Q. KINDIA, Av. Mulumbe 

DECLARATION

COUR PENALE INTERNATIONALE

Nom : NGABU WELÉ JEAN
Date et lieu de naissance : 26/06/1959 à GOMA
Ethnie : LENDU-PITSI
Occupation : NOTABLE
Adresse : BUNIA, SUKISA 

Nom : ORATÉ AKOBI Jean Baptiste
Date et lieu de naissance : 03/08/1974 à Gety
Ethnie : LENDU BINDI
Occupation : NOTABLE NGITI/KOMANDA
Adresse : BUNIA/KINDIA 

Nom : BAHATI BJALETU SALOMON
Date et lieu de naissance : le 10/04/1979 à NYANKUNDE
Ethnie : LENDU BINDI
Occupation : FONCTIONNAIRE/INSPECTEUR : EPSP
Adresse : Q: KINDIA AV: BAYAYA 

Nom : KITABU DHEKWA Jean Gaston
Date et lieu de naissance : Bomhu mines, le 16 juin 1949
Ethnie : Lendu
Occupation : Fonctionnaire
Adresse : Avenue Jfalariga n°24, Q, Lumumba 